Ministry of Labour

Ministère du Travail

Office of the Minister

Bureau du ministre



400 University Avenue 14th Floor Toronto ON M7A 1T7 Tel: 416 326-7600 Fax: 416 326-1449 400, avenue University 14° étage Toronto (Ontario) M7A 1T7 Tél.: 416 326-7600 Téléc.: 416 326-1449

Le 29 août 2018

M. Michael Zacks, directeur Bureau des conseillers des employeurs 505, avenue University, 20° étage Toronto (Ontario) M5G 2P1

Monsieur,

Par la présente, je souhaite exprimer mon intention de conserver l'actuel protocole d'entente entre la ministre du Travail et le directeur du Bureau des conseillers des employeurs (BCE). La Directive concernant les organismes et les nominations exige qu'un protocole d'entente soit confirmé lorsqu'il y a un changement de ministre ou de chef d'organisme.

Le protocole d'entente actuel, signé en 2011 et confirmé en 2014, officialise la relation de responsabilisation entre la ministre et le BCE. Il établit un engagement mutuel envers une relation de travail axée sur la coopération et l'échange d'information, dans un cadre qui reconnaît l'autonomie de l'organisme.

Si vous êtes d'accord pour poursuivre le protocole actuel, veuillez signer et dater une copie de la présente lettre et la retourner à l'attention de M^{me} Ayumi Bailly, directrice, Services généraux. Vous pouvez appeler M^{me} Bailly au 416 212-7821 si vous ou votre personnel avez des questions.

Le ministère pourrait communiquer avec vous au cours des prochains mois pour vous demander de participer à un examen du protocole d'entente. Selon une pratique exemplaire, les ministères et les organismes doivent examiner le protocole d'entente au moins tous les cinq ans pour s'assurer qu'il est à jour et qu'il reflète à la fois les attentes de la ministre et celles du chef de l'organisme.

Cordialement,	
(original signé)	
Laurie Scott Ministre du Travail	
c. c. M ^{me} Sophie Dennis, sous-ministre du Travail	
(original signé)	12 septembre 2018
Michael Zacks, directeur	Date
(original signé)	29 août 2018
L'honorable Laurie Scott, ministre	Date